

REGLEMENTATION DES EXAMENS

Réglementation

Tout juge en formation et en exercice doit être en possession de sa licence FFG de l'année en cours.

Tout juge doit être en possession d'un livret de juge à jour des validations des différentes actions réalisées (formations, jugements, validations, recyclages).

La formation est obligatoire pour se présenter aux examens (tout cas particulier sera soumis à la Responsable Nationale des Juges).

Un droit d'inscription aux examens est exigé à chaque niveau. Il est fixé :

- par la région pour les niveaux I et II en fonction des préconisations fédérales
- par la zone pour le niveau III en fonction des préconisations fédérales
- par la fédération pour le niveau IV

Réglementation spécifique à chaque niveau

Niveau I Exécution	Avoir 15 ans dans l'année civile de référence de la licence (être né en 1995 et avant pour la saison 2009/2010)	
Niveau II Imposés	Avoir 15 ans dans l'année civile de référence de la licence (être né en 1995 et avant pour la saison 2009/2010)	
Niveau III Libres	N3C2 Avoir 15 ans dans l'année civile de référence de la licence (être né en 1995 et avant pour la saison 2009/2010)	N3C1 Avoir validé la catégorie 2 libres (N3C2) depuis 1 saison
Niveau IV National	Avoir 17 ans dans l'année civile de référence de la licence (être né en 1993 et avant pour la saison 2009/2010) Avoir validé la catégorie I libres (N3C1) depuis 1 saison	

Responsabilité des examens et validations

Niveau I Exécution	REGION
Niveau II Imposés	
Niveau III Libres	ZONE
Niveau IV National	FEDERATION